

PROGRAMME DE FORMATION **FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE (FCO)** **TRANSPORT DE MARCHANDISES**

Le programme est défini par le ministère du travail conformément à la convention collective relative à la formation initiale obligatoire et à la formation continue obligatoire des conducteurs du transport routier de marchandises ; ainsi qu'à toutes les dispositions réglementaires qui sont applicables à compter du 10 septembre 2009.

Le centre de Formation Jean –Claude LAMM est agréé par décision administrative de la Préfecture de Colmar par un arrêté du 15/06/2015.

**Toutes nos formations FCO se déroulent sur notre
site de Rouffach :
Parc des activités – 10 rue Manfred Behr
68250 ROUFFACH
Du lundi au vendredi
de 8 heures à 12 heures et de 13h 30 à 16h30.**

OBJECTIFS GENERAUX :

- Permettre au conducteur routier de marchandises d'actualiser ses connaissances en matière de réglementation des transports ainsi que de santé et de sécurité routière ; et de parfaire sa pratique professionnelle.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :

- Etre titulaire du permis de conduire de la catégorie C ou CE en cours de validité. (D ou DE pour les formations Passerelles Marchandises)
- Justifier de la qualification initiale de conducteur routier ou d'une équivalence reconnue.

DUREE :

- 35 heures (soit 7heures par jour), sur 5 jours consécutifs ou en deux sessions de formation dispensées au cours d'une période de trois mois maximum. La première session est de 3 jours consécutifs, la seconde de 2 jours également consécutifs.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS :

- Enseignants référencés par décision administrative dans le cadre de l'agrément de l'organisme de formation.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipée de moyens multimédias. .. / ..
- Manuel reprenant les grands thèmes Obligatoires
- Véhicules école de formation catégorie groupe lourd.
- Livret individuel de suivi de la formation.

EFFECTIFS :

- Théorie : 8 stagiaires maximum en salle.

- Pratique : 4 stagiaires maximum par véhicule.
- 4 stagiaires maximum, intéressés par la formation spécifique dite passerelle peuvent être ajoutés au stage FCO marchandises.

PROGRAMME :

✓ Accueil (30 mn) Bilan des connaissances relatives aux réglementations des transports et à la sécurité routière et aux techniques et comportement en conduite. (3h30)	
Objectif :	Identifier les objectifs et les étapes de la formation.
✓ Thème 1 : Perfectionnement à la conduite rationnelle, axé sur les règles de sécurité. (11 heures, dont 6 heures pour la pratique de la conduite).	
Objectif :	Mettre en œuvre une conduite rationnelle axée sur les nouvelles technologies, la pratique de l'éco-conduite et les règles de sécurité
✓ Thème 2 : Application de l'ensemble des réglementations du transport et du travail, connaissance et utilisation des dispositifs de contrôle. (6h).	
Objectif :	Actualisation des connaissances en matière de réglementation des transports et réglementation du travail.
✓ Thème 3 : Santé, sécurité routière et sécurité environnementale (7h).	
Objectif :	Mettre en œuvre les règles relatives à la santé, la sécurité routière et la sécurité environnementale ainsi que la prévention des risques. Actualisation des connaissances.
✓ Thème 4 : Service, logistique (4h)	
Objectif :	Adopter un comportement contribuant à la valorisation de l'image de marque et au développement de la qualité de service de l'entreprise.
✓ Test final d'évaluation des compétences acquises. Correction et synthèse du stage (3h).	

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS :

- Conduite et Test final d'auto évaluation.

VALIDATION :

- Attestation F.C.O pour le transport de marchandises, conforme à l'Arrêté du Ministère Chargé des Transports. Au vu de cette attestation, le stagiaire se verra remettre une Carte de Qualification de Conducteur (CQC) délivrée par CHRONOSERVICES.

Dans le respect du cahier des charges et du programme défini par le ministère du travail nous intégrons dans nos formations une manipulation des extincteurs et nous mettons particulièrement l'accent sur l'arrimage des marchandises. Pour privilégier l'animation de groupe et les échanges d'expériences ainsi que les travaux en sous-groupe qui amènent plus facilement à la réflexion et à la prise de conscience sur les responsabilités de chacun ainsi que sur leur implication personnelle quant à la sécurité routière et à la vie de l'entreprise ; nous limitons nos sessions à 8 candidats maximum.

Centre de Formation Agrée Jean-Claude LAMM

Parc des Activités – 10 Rue Manfred Behr – 68250 ROUFFACH

☎ : 03.89.49.70.40 - 📠 : 03.89.49.72.71 - ✉ : lamm.ecolauto@free.fr

SARL au capital de 50 000€ - Siret 947 250 312 00024 – Code APE 8553Z

Registre du commerce Mulhouse 90 B 349 - N° Agrément E 09 068 0073 0 – N° déclaration d'activité : 42 68 01 280 68 –

Banque CIAL MULHOUSE N° 30087 33220 00026494601 96 – Lieu de juridiction Mulhouse

M.A.J le 07/12/2015